

**GARDERIE COMMUNALE DU MERCREDI
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNION SPORTIVE HERICOURTAISE**

dans le cadre de l'activité « foot » du mercredi après-midi

Durant l'année scolaire 2021-2022

Responsable légal de l'enfant :

Adresse :

☎ : ☎ (mobile) :

Nom de l'enfant : Prénom :

Date de Naissance :

- Inscrit à la garderie communale du mercredi après-midi
 Inscrit à l'USH pour l'activité « foot » du mercredi après-midi
(fournir un justificatif d'inscription pour l'année 2021-2022)

Autorise l'équipe d'animation Florence DUMONT, Antoine MOREL et Fabienne QUITARD à accompagner et à confier mon enfant à Monsieur Jean-Pierre ROUSSIGNOL ou Monsieur Jean-Claude GUILMET responsables de l'USH, pour rejoindre l'activité « foot ».

Heure de départ de la garderie =
Heure de retour à la garderie =

- Tous les mercredis
- Certains mercredis : Dates =

J'accepte les conditions suivantes :

- Dans le créneau horaire de l'activité « foot » indiqué ci-dessus, mon enfant n'est plus sous la responsabilité communale, mais pris en charge et sous la responsabilité de l'USH.
- Un tarif spécial de garderie est proposé en cas d'activité sportive avec l'USH : 2,45 € au lieu de 4,90 € l'après-midi. En cas d'annulation de l'activité « foot », mon enfant sera autorisé à rester l'après-midi complet à la garderie, mais je ne pourrai alors pas bénéficier de ce tarif spécial.
- L'une des animatrices accompagnera mon enfant jusqu'au terrain foot et reviendra le chercher après l'activité.

Date

Responsable Légal

Coordinatrice de la Maison de l'Animation
F. DUMONT

Président USH
JP.ROUSSIGNOL

**GARDERIE COMMUNALE DU MERCREDI
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNION SPORTIVE HERICOURTAISE**

dans le cadre de l'activité « foot » du mercredi après-midi

Durant l'année scolaire 2021-2022

Responsable légal de l'enfant :

Adresse :

☎ : ☎ (mobile) :

Nom de l'enfant : Prénom :

Date de Naissance :

- Inscrit à la garderie communale du mercredi après-midi
 Inscrit à l'USH pour l'activité « foot » du mercredi après-midi
(fournir un justificatif d'inscription pour l'année 2021-2022)

Autorise l'équipe d'animation Florence DUMONT, Antoine MOREL et Fabienne QUITARD à accompagner et à confier mon enfant à Monsieur Jean-Pierre ROUSSIGNOL ou Monsieur Jean-Claude GUILMET responsables de l'USH, pour rejoindre l'activité « foot ».

Heure de départ de la garderie =
Heure de retour à la garderie =

- Tous les mercredis
- Certains mercredis : Dates =

J'accepte les conditions suivantes :

- Dans le créneau horaire de l'activité « foot » indiqué ci-dessus, mon enfant n'est plus sous la responsabilité communale, mais pris en charge et sous la responsabilité de l'USH.
- Un tarif spécial de garderie est proposé en cas d'activité sportive avec l'USH : 2,45 € au lieu de 4,90 € l'après-midi. En cas d'annulation de l'activité « foot », mon enfant sera autorisé à rester l'après-midi complet à la garderie, mais je ne pourrai alors pas bénéficier de ce tarif spécial.
- L'une des animatrices accompagnera mon enfant jusqu'au terrain foot et reviendra le chercher après l'activité.

Date

Responsable Légal

Coordinatrice de la Maison de l'Animation
F. DUMONT

Président USH
JP.ROUSSIGNOL